



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

M A I R I E de L O D D E S

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze avril deux mille dix sept à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 7 avril 2017

Présents : Mesdames AUGIER, DUVERGER, POIVEY ; Messieurs BELOT, JOSSELIN, PELIN, MESTAYER, COURTINE, AUGIER.

Pouvoirs : Jean MEPLAIN à Alain COURTINE.

Excusé :

Nombre de conseillers municipaux : 9

Secrétaire de séance : Bernard PELIN.

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2017 ;**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 février 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité (excepté Alain COURTINE qui était absent), **APPROUVE** le procès-verbal du 9 février 2017.

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ;**

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que le compte de gestion a été établi par la Trésorerie de Lapalisse, à la clôture de l'exercice 2016. Elle l'a visé et certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étaient conformes aux écritures de la commune relatées dans le compte administratif 2016.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le compte de gestion 2016, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées ainsi que les résultats de l'exercice.

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ;**

Madame le Maire remet aux membres du conseil une documentation détaillée relative au compte administratif 2016 : section de fonctionnement, les détails des dépenses et des recettes, et en section investissement, les détails des dépenses et des recettes ainsi que les détails des opérations d'équipement de l'année 2016.

Elle donne lecture des totaux des mandats et titres émis par articles, puis donne le montant par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et répond aux interrogations des élus.

Madame le Maire quitte la salle à 21h, laisse l'assemblée délibérer sous la présidence de madame Danièle POIVEY, doyenne de l'assemblée, qui demande aux élus d'approuver le compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'année 2016	72 116.12€	103 843.93€
Recettes de l'année 2016	114 401.40€	91 742.49€
Résultat de l'année 2016	42 285.28€	- 12 101.44€
Reste à réaliser 2016		
Résultat global au 31/12/2016	30 183.84€	

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le compte administratif 2016 sans observation particulière

- **AFFECTATION DES RESULTATS 2016 ;**

Madame le Maire remet aux membres de l'assemblée une documentation relative à l'affectation des résultats 2016 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 excédent	: 42 285.28€.
Résultat reporté en fonctionnement (002)	: 42 285,28€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	: 0€.
Résultat d'investissement reporté (001) déficit	: 12 101.44€

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** l'affectation du résultat 2016 tel qu'elle est présentée par Madame le Maire.

- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 ;**

Madame le Maire remet aux membres de l'assemblée une documentation principalement constituée de tableaux et explique le budget primitif 2017 qui se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissements
Recettes	137 136,28€	151 633,47€ (<i>dont 11.500€ RAR</i>)
Dépenses	137 136,28€	151 633,47€ (<i>dont 13.800€ RAR</i>)

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget primitif 2017 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire et **DONNENT** tous pouvoirs à madame le Maire pour la publication et l'exécution dudit budget primitif.

- **DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'IMPOSITION 2017 :**

Madame le maire informe les membres du conseil que, suite à la préparation du budget primitif 2017, elle propose d'augmenter les taux d'imposition de 2017, et ce, en raison des baisses des dotations de l'Etat qui influent sur les finances communales. Elle précise que les taux pratiqués à Loddes sont de loin les plus faibles du département.

Les taux d'impositions 2017 se présentent comme suit :

Taxe d'Habitation : 9 %

Taxe Foncière (bâti) : 7,50 %

Taxe Foncière (non bâti) : 25%

Après discussion, le conseil à l'unanimité, **ACCEPTE**, les taux d'impositions 2017 et **CHARGE** madame le maire d'en effectuer les modalités.

- **DELIBERATION PERMETTANT DE CONTRACTER L'EMPRUNT RELAIS TVA PREVU AU BUDGET 2017 DE 10.000€ :**

Madame le Maire propose de contracter un emprunt relais TVA de 10.000€, suite aux travaux d'investissement 2017 : emprunt prévu au budget primitif 2017.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer seule l'emprunt relais TVA d'un montant de 10.000€ et **DONNE** tous pouvoirs administratifs à Madame le Maire pour réaliser cette opération, si nécessaire.

- **DELIBERATION PERMETTANT DE CONTRACTER L'EMPRUNT TRAVAUX PREVU AU BUDGET PRIMITIF 2017 D'UN MONTANT DE 20.000€ :**

Madame le Maire propose de contracter un emprunt complémentaire de 20.000€, suite aux travaux d'investissement 2017, sur une durée de 7 ans, emprunt prévu au budget primitif 2017.

Après débat, le conseil municipal, 8 « pour », 1 « contre », **AUTORISE** Madame le Maire à signer seule l'emprunt d'un montant de 20.000€, remboursable en 7 ans et **DONNE** tous pouvoirs administratifs à Madame le Maire pour réaliser cette opération, si nécessaire.

- **VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'AMF ;**

Madame le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2

L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3

État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Le conseil municipal, à l'unanimité, SOUTIENT le manifeste des Maires de France pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens.

- **TABLEAU : TOUR DE GARDE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2017 :**

Les membres du conseil municipal établissent le tableau de présence pour les 2 tours des élections présidentielles qui sera distribué et affiché.

QUESTIONS DIVERSES :

Michel BELOT pose la question de maintenir ou non le niveau de l'étang du Coude et de revoir l'état de la grille. Il propose de voir le problème avec Jean MEPLAIN, aujourd'hui absent.

Bernard PELIN demande comment l'opération « travaux d'enfouissement des lignes » va être financée. Madame le Maire répond que le SDE03 fait l'emprunt et la commune remboursera les annuités de 4200€ pendant 10 années sur le budget de fonctionnement. La première échéance aura lieu début 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h15.

MF AUGIER

M. BELOT

O.JOSSELIN

J.MEPLAIN

D.POIVEY

B.DUVERGER

B.PELIN

A.COURTINE

JM.MESTAYER

A.AUGIER